COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un octobre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. CLOCHARD, Maire.

<u>Présents</u>: Mmes AUZANNET, BERNARD C, BERNARD V,

DRILLAUD GAUVIN, FESTINO, GERODOLLE Mrs CLOCHARD, BILLEROT, BORDAGE, BRETEAU.

CAILLET, PARTHENAY, SAINTON

Excusés: Mmes ALBÉRIC, BRIAND, BROUSSARD

Mrs AUGER, MEUNIER,

Pouvoirs: Mme ALBÉRIC à Mme DRILLAUD GAUVIN

Mme BRIAND à Mme GERODOLLE Mme BROUSSARD à Mr CAILLET

<u>Secrétaire de Séance : Mme AUZANNET</u>

Date de convocation et d'affichage : 14/10/2016

Ouverture de la séance à 20 h 45

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016

Mme GÉRODOLLE rappelle qu'elle avait demandé que le compte rendu de la commission « bâtiments communaux » du 24 aout 2016 soit joint au compte rendu de la réunion du 28 septembre 2016. Cela sera fait.

Elle poursuit en demandant qui établit les compte rendus de presse car il y a un problème à propos notamment du point qui concerne l'employée de la MTL qui n'a pas apprécié cette publication. Il aurait fallu attendre qu'elle soit à la retraite pour faire une telle information. Le Maire lui répond que la secrétaire prépare le compte rendu de presse et qu'il le valide.

Mme AUZANNET fait part que cet article a également interpellé le milieu associatif à propos des participations qui seront demandées pour l'occupation de la MTL. Il aurait fallu faire d'urgence un courrier aux associations.

Mr BILLEROT informe, suite à la demande de Mme ALBÉRIC lors de la précédente réunion, que le sable à l'école est désinfecté à chaque vacance et que le cendrier a été retiré.

2 – <u>TRANSPORTS SCOLAIRES 2016/2017 : fixation des tarifs et convention de mise à disposition du personnel communal</u>

Le Maire rappelle la situation du SITS (et son devenir) et invoque la nécessité de fixer désormais les tarifs des transports scolaires pour l'année 2016/2017. Il fait part également que la facturation sera établie par une employée communale et qu'une convention est à signer pour légaliser cette mise à disposition.

Pour les tarifs à décider, il informe que certains parents ont déjà payé en ligne les tarifs déterminés par le SITS lors de son conseil syndical du 19 septembre 2016 et qu'il semblerait judicieux de conserver ces mêmes tarifs pour les autres usagers.

Délibération adressée à la Préfecture

Fixation des tarifs 2016/2017

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'augmentation conséquente des tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2016/2017 restant à la charge des parents (hors part annuelle des communes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe les tarifs comme suit :

Elèves	Part famille	Part commune 84,50 €		
Primaire et maternelle, CLIS subventionné	100,00 €			
Primaire et maternelle, CLIS subventionné Parents séparés	50,00 €	42,25 €		
Collège subventionné	125,00 €	84,50 €		
Collège subventionné Parents séparés	62,50 €	42,25 €		
Lycée subventionné	150,00 €	84,50 €		
Lycée subventionné Parents séparés	75,00 €	42,25 €		
Carte IZIVA secondaire	150,00 €	84,50 €		
Carte IZIVA secondaire Parents séparés	75,00 €	42,25 €		

Convention de mise à disposition du personnel communal

Délibération adressée à la Préfecture

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Présidente du SITS concernant le devenir de la structure ainsi que des modalités d'établissement de la facturation des transports scolaires pour l'année 2016/2017.

Il a été décidé lors d'un conseil syndical de mettre en place, à titre temporaire, un dispositif consistant en ce que chaque commune membre du SITS conclue avec ce dernier, une convention par laquelle elle mettrait à sa disposition un agent à qui serait confié, sous l'autorité et la responsabilité du SITS, la mission d'émettre des titres et des bordereaux de titres pour les usagers de la commune.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

→ AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel communal

3 - <u>VALIDATION DES DÉCISIONS CONCERNANT LA LOCATION DE LA MTL</u> (Associations et tarif hiver)

Le Maire rappelle les décisions de la dernière réunion quant à ce point et regrette que des participations soient demandées aux associations.

Mme AUZANNET soulève le problème d'une association qui occupe la MTL pendant 4 jours. Quelle participation doit lui être demandée ? Certains conseillers précisent qu'il ne faut pas tenir compte des jours de préparation à une manifestation.

Il est également précisé que ce n'est pas la première manifestation qui est offerte mais bien une manifestation qui sera celle choisie par l'association.

Il parait nécessaire d'informer de façon très claire les associations à ce sujet.

Il faudra également décider de la date de mise en place de ces modifications. Il parait opportun de débuter au commencement d'une année civile – ce sera donc au 1^{er} janvier 2017 –

Pour le chauffage, il est décidé que ce tarif ne concernera que les particuliers mais Mme AUZANNET intervient en spécifiant que ce ne sont que les associations qui louent en hiver. Elle dit qu'il vaudrait mieux que les associations paient le chauffage plutôt que verser une participation par souci d'équité entre chaque association.

Pour terminer, Mr SAINTON présente le diaporama d'un document qu'il a préparé « optimisation de l'exploitation des bâtiments communaux ». Il apporte des informations concernant l'estimation coût chauffage/électricité à répercuter sur les locations.

Il constate également une forte hausse des frais de gaz depuis janvier 2016. Les factures correspondantes seront adressées.

Il termine son exposé par une étude énergétique élaborée par l'ADEME.

L'ensemble du Conseil Municipal le remercie pour son travail.

4 - CONVENTION AVEC LNA POUR UTILISATION DU NOUVEAU BATIMENT PÉRISCOLAIRE

Le Maire présente le document qui a préalablement été envoyé aux membres du Conseil Municipal.

Mme GERODOLLE prend la parole en lieu et place de Mme BRIAND pour laquelle un pouvoir lui a été délivré. Elle souhaite que les créneaux horaires soient précisés dans l'article 2 : cela sera fait.

Mme BERNARD demande que dans l'article 1 soit supprimé la mention « activités culturelles ».

Mme DRILLAUD GAUVIN demande si la convention sera rédigée annuellement dans le cas de changement de présidente. Effectivement, tout comme pour la MTL, à chaque changement de présidence, la convention est resignée.

Mr BILLEROT spécifie que LNA ayant voulu quitter la MTL pour aller dans la nouvelle salle, cette association ne sera donc plus prioritaire à la MTL.

Mme DRILLAUD GAUVIN termine sur ce point en demandant l'installation d'une boite 1er secours dans le gymnase, celle pour la garderie étant inaccessible car fermée.

5 - LOTISSEMENT DES ALISIERS : branchements téléphoniques

Mr BILLEROT spécifie que la commission travaux s'est rendue sur place.

Il pourrait être envisagé de voir avec l'entreprise pour créer une tranchée avec fourreau avant la réalisation de la voirie définitive.

Mme BERNARD Véronique informe que les lotis en ont marre d'attendre la réalisation de la voirie définitive d'où la nécessité de réaliser les travaux prochainement.

Une demande sera faite auprès du SMPAEP, du SIEDS et de France Télécom pour faire une tranchée commune. Il faudra pour cela provoquer une réunion avec le Cabinet Parcours et la STPM entreprise retenue au marché.

6 – <u>TRAVAUX A LA MTL : isolation, plafonds et peinture de l'entrée et des toilettes :</u> <u>étude de devis</u>

Mr BILLEROT rappelle que la commission travaux s'est déplacée dans la salle des fêtes lors de sa visite du dimanche 16 octobre 2016.

7 - DEMANDE DE SUBVENTION ADMR

Le Maire présente la demande de subvention émanant de l'ADMR. Eu égard au montant accordé l'année dernière à cette association d'intérêt général (700 €), il demande qu'une somme minimum de 100 € soit votée. Certains conseillers lui rappellent que la commission réunie à cet effet le 30 mars 2016 avait déterminé de façon précise les critères d'attribution excluant certaines associations bénéficiaires habituellement.

L'ADMR se trouve dans ce cas de figure.

Mme FESTINO prend la parole. Elle déplore que les commissions mises en place pour des thèmes précis (ex: subventions, gestion des bâtiments communaux ...) soient régulièrement remises en cause et critiquées en revenant sur une décision déjà validée par le Conseil Municipal. Dans ce cas, elle s'interroge sur l'utilité de constituer des commissions.

8 - LOCAL APE: demande du CLPE (point d'equ)

Le Maire fait part d'un courrier adressé par Mr Nicolas PORTIER, président du CLPE à propos de l'installation d'un point d'eau au futur local N° 13 Rue de l'Ancienne Mairie.

Mme DRILLAUD GAUVIN demande si la demande présentée n'a pas été soufflée à l'APE. Le Maire lui répond qu'en effet, il l'en a informé. Il demande ensuite s'il peut donner lecture dudit courrier.

Lecture est faite.

Certains conseillers précisent que ce point avait été déjà discuté lors de la réunion du 15 septembre et que ces travaux avaient été refusés.

Mr BILLEROT rappelle qu'il avait posé la question de ce point d'eau avant le début des travaux et qu'il avait été également refusé.

Il dit que si ce local ne convient pas à l'APE, un autre pourra lui être trouvé.

Mr BORDAGE clôt le sujet en demandant l'envoi d'un courrier refusant la mise en place d'un point d'eau en signalant que les travaux de rénovation sont désormais trop avancés.

9 PERSONNEL COMMUNAL: attribution de fin d'année

Le Maire demande que le montant du « cadeau » de fin d'année aux employés communaux soit revu à la hausse. Il est ainsi décidé que celui-ci sera de 35 €.

10 - <u>PERSONNEL COMMUNAL: autorisation de recrutement de personnel contractuel pour remplacement personnel titulaire</u>

Cette délibération a été demandée par la trésorerie bien que la commune fasse appel à des remplaçants depuis de nombreuses années. Cette décision vaut donc régularisation.

Délibération adressée à la Préfecture

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une observation faite par le Trésor Public quant au recrutement d'agents contractuels à des fins de remplacement d'agents titulaires indisponibles (congés maladie, congés annuels, ...).

Il est donc nécessaire de régulariser la situation considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

♦ AUTORISE le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil

11 - FISCALITÉ 2016: modification éventuelle taxe d'aménagement

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de modifier le taux de la taxe d'aménagement, de fixer des secteurs à taux majorés et d'instaurer certaines exonérations facultatives avant le 30 novembre 2016.

Il rappelle également le taux actuel de la TA: 3% par délibération du 07 novembre 2013 (application en 2014).

Le Conseil Municipal souhaite maintenir en l'état actuel.

Modification de l'ordre du jour pour ajout d'un point « Décision Modificative »

Le Maire rappelle ensuite qu'un mail a été adressé récemment à l'ensemble du Conseil Municipal à propos d'une proposition de décision modificative à discuter rapidement (demande de la trésorerie avec explications de la manœuvre comptable : intégration de frais d'étude dans l'actif de la commune).

Délibération adressée à la Préfecture

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une création de crédits doit être prévu sur le budget principal afin d'intégrer des frais d'études antérieurs. Il propose l'écriture suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSE				RECETTE			
Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant	Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant
21658	041	Immobil corporelles : autre matériel incendie	4 000,00	2031	041	Frais études	4 000,00
4 000,00						4 000,00	

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré vote les créations de crédits tels que proposés.

12 - COMPTE - RENDU DE GESTION.

> Travaux des employés :

- Crépissage d'un mur aux écoles pour peinture des enfants
- Nettoyage de la cour, balayage
- Préparation pour la cabane de bus à Chavagné
- Finition du carrelage de la fontaine
- Formation (Brandon)
- Broyage des haies, arrosage des fleurs
- Chenil (fin des travaux)
- Préparation du sol au terrain des sapins pour semis de la pelouse
- Montage et démontage des tivolis
- Prêt de la remorque
- Préparation du sol pour le jardin de l'école
- Mise en place de bancs à la MTL
- Nettoyage des routes après l'orage

Mr BILLEROT fait un compte-rendu de la réunion « commission travaux » du dimanche 16 Octobre 2016. Il remercie les 10 membres présents et rappelle que tous les conseillers sont conviés.

MTL : travaux de peinture : restent les teintes à décider

Bois stocké: il serait peut-être opportun de baisser le prix de vente du bois car ce n'est que du bois de récupération. Une délibération sera prise ultérieurement pour fixer le prix à 30 € la stère. Une question est posée à propos d'une TVA à appliquer sur la vente de bois. Renseignements seront pris.

Terrain Sicot : la surface du terrain est donnée (3a80ca)

Logo: il faut faire chiffrer la rénovation. Peinture à faire sur place.

Terrain Félix: constat des remblais amoncelés.

Lotissement des Alisiers : il pourrait être envisagé la pose de buses pour les terrains FAUCHER avec paiement d'un forfait travaux (travaux en régie) comme pour les agriculteurs.

Eclairage public lotissement des Alisiers : la question est posée si l'éclairage public a été prévu dans le marché de travaux.

Terrain de l'autoroute : constat des déblais déposés sans autorisation. Une recherche est effectuée pour déterminer le fautif. Pour mémoire, plainte a été déposée à la gendarmerie.

Local APE Nº 13: visite du local

Vente de l'ancienne mairie : il pourrait être envisagé la vente de la partie droite du bâtiment car celui-ci est chauffé mais pas isolé. Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Ecole : la pose de l'ancien défibrillateur de la MTL est à faire mais l'emplacement a été oublié. Il est convenu de l'installer sous le préau et ainsi pouvoir également servir en cas de problème au nouveau bâtiment périscolaire.

Cantine : emplacement du vestiaire et du quai de décharge déterminés.

Visite autour de l'église : pour des travaux de clôture en régie

13 INFORMATIONS DIVERSES.

Pour décision :

Les Alisiers: Réunion de chantier cabinet Parcours et entreprise STPM: elle est à prévoir

Projet éolien par Solvéo Energie : Proposition de réunion sur 3 dates à 20 h 30 en novembre : mercredi 16,13 et jeudi 24 : la date retenue est le jeudi 24 novembre

Repas des aînés le 28 janvier 2017 : Choix du menu au P'tit Toqué : Menu présenté par Mme BERNARD C et arrêté lors de la séance

Pour information :

Lotissement Bernaudeau : Permis de construire de Mr HANDOUCHE 29 rue de la Plaine accepté. Aménagement voirie et réseaux :

Lotissement Plaine du Peux IV : Lancement de la Maîtrise d'œuvre par la Communauté de Communes : 2 hectares concernés.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS): Rencontre d'information et de mise au point le mardi 11 octobre 2016. 4 étudiants de l'IUT vont présenter leurs travaux courant février 2017.

Manifestation « Sur les pas d'Edmond Proust » : Reconduction annuelle entérinée. Sur les 3 communes le dimanche 28 mai 2017.

Cérémonie 11 Novembre : Participation d'un piquet d'honneur. Rappel de l'horaire modifié. L'information est passée dans le journal et sur le site internet de la commune.

Le Téléthon: Réunion d'organisation le lundi 24 octobre à la MTL à 20h30: Mr BORDAGE pose la question du maintien ou non du loto (problème pour l'achat des lots et du remboursement à la commune des frais avancés). S'il est maintenu, le Conseil Municipal souhaite le remboursement intégral des frais à la commune. La décision sera prise lors de cette réunion.

Accès à la culture : Action de promotion à la lecture par le CIAS. Des cabanes à livres seraient installées sur les 19 communes du territoire du HVS. Implantation

Conseil d'école du 17 octobre 2016 : Compte-rendu sommaire de l'adjointe en charge du groupe scolaire : La rentrée 2016/2017 a été difficile avec une réouverture de classe. 169 élèves ont été comptabilisés mais 2 départs sont prévus après les vacances de La Toussaint et 2 autres au mois de Mars.

Le Maire signale qu'à partir de la rentrée prochaine, aucune dérogation scolaire (hormis les cas particulier) ne sera plus accordée.

Mme AUZANNET termine par l'état financier de la coopérative scolaire.

La qualité de l'air dans l'école maternelle: Etude réalisée par l'APAVE. Selon les mesures réalisées, le dortoir ne respecte pas les normes. Une ventilation supplémentaire est à créer: Le Maire précise que la commune de NANTEUIL a anticipé cette étude qui va devenir obligatoire

Compétence assainissement par le HVS depuis le 1^{er} janvier 2015: La SAUR bénéficie d'une DSP (délégation de service public) jusqu'au 31 décembre 2016. La convention n'est pas reconduite et la gestion budgétaire et technique sera assurée en régie par le Communauté de Communes. A cet effet, la station de Charnay va accueillir le personnel d'intervention. Un projet d'extension de bureau et d'espace détente est prévu selon certificat d'urbanisme déposé en mairie.

Phénomène de sécheresse estivale: Un dossier de demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est en cours de constitution. Des photos éloquentes relatives à l'apparition de fissures importantes sur le bâti privé étayent ces déclarations.

Lutte contre la pollution visuelle (Loi ENE de 2010) La publicité et les pré enseignes dans les Deux-Sèvres: Mise en œuvre par le Département au 13 juillet 2015 sur les routes départementales. La Direction Départementale des Territoires prend en charge les courriers à destination des privés et des collectivités: Pour la commune, seul le panneau de vente du lotissement des Alisiers est à enlever sur le RD 611. Le Maire précise qu'une dérogation est accordée pour la vente de produits du terroir, les activités culturels et la mise en valeur du patrimoine.

Travaux sous chaussée de la RD737 à l'initiative du Syndicat d'Eau de la Corbelière (réunion d'information du 17 octobre 2016): Projet de remplacement de la canalisation d'eau potable au départ de Jaunay sur Azay Le Brûlé jusqu'à la pharmacie de Nanteuil (hormis l'avenue de la Renaissance). Le syndicat d'eau est en attente de subventions.

Commission intercommunale d'Aménagement Foncier de la Prairie Mothaise : Possibilité de représentation de 2 personnes référentes sans droit de vote car le périmètre intéressé par la commune ne représente que 3% du territoire concerné : Pour information

Le règlement du cimetière nouveau : Mise à jour effectuée par l'employée en charge des cimetières suite à formation : Mme DRILLAUD GAUVIN fait remarquer quelques fautes ou erreurs. Mr BORDAGE ne trouve pas le règlement très clair et dit que l'ancien était bien. Le Maire signale que Mme FERNANDEZ a suivi une formation sur la législation funéraire et le règlement proposé fait suite à celle-ci. Mme BERNARD V demande l'intérêt de faire suivre des formations au personnel si rien n'est appliqué par la suite.

Mr BILLEROT prend ensuite la parole pour s'insurger contre l'acquisition de vitrines et d'un banc pour installation dans le cimetière. Il demande qui s'est chargé de la commande, alors que cela incomberait au responsable des services techniques, et de l'installation d'un affichage de mauvaise qualité.

De plus, il fait savoir que ces achats n'étaient pas prévus au budget et que le Conseil Municipal n'en a pas été avisé.

Il poursuit en s'enquérant de l'achat du bureau du secrétariat et pour lequel il pense qu'une commission aurait dû être convoquée. Le Maire rappelle le déplacement d'une commission médicale du Centre de Gestion afin de traiter l'urgence de la problématique relative à la modification de la banque d'accueil ou à l'achat d'un bureau adapté à l'employée.

Il termine enfin en détaillant le coût final de l'installation de la fontaine.

En consultant le document « état des crédits dépenses en investissement » mis à disposition des membres sur la table du conseil, Mme GERODOLLE demande où sont passés les crédits qui avaient mis de côté lors du vote de budget (soit 19 057,39 €). Les dépenses imprévues votées au budget 2016 ont été utilisées comme suit :

Décision modificative n° 1 validée en réunion du 30 juin 2016 :

8472,00 € pour le paiement des frais notariés liés à l'acquisition du terrain Sicot, pour l'acquisition d'un nouveau groupe électrogène aux ateliers, pour les travaux en régie du n° 13 (futur local APE) ainsi que 1 € pour régularisation du remboursement du capital de l'emprunt.

Décision modificative n° 4 validée en réunion du 15 septembre 2016 :

967,63 € pour l'acquisition d'une unité centrale au secrétariat et pour un complément de crédits destiné aux travaux d'éclairage du bar et blocs de sécurité.

Les 90 ans de l'entreprise Labasse et Fils : Courrier de remerciements

Questions diverses

Aspirateur de la salle périscolaire : Mme AUZANNET a informé le Conseil Municipal qu'il y a eu un échange de matériel puisque celui acquis à l'ouverture de la garderie ne correspondait pas aux employées.

Entretien des trottoirs : Mme BERNARD V demande pourquoi les grandes herbes sur les trottoirs ne peuvent être enlevées. Mr BILLEROT rappelle que l'utilisation des désherbants est interdite sur les trottoirs.

Séance levée à 23 h 45

Pour mémoire, travaux à réaliser en régie

Etude de la liste

Avenue de la Renaissance : matérialisation de places de stationnement

Commerces avenue de la Renaissance : matérialisation de places de stationnement et pose panneau stationnement interdit face poteau défense incendie

Eglise : décrépissage partie haute des murs du vaisseau pour mise en valeur des pierres

Mairie: store de la porte d'entrée (mauvais positionnement de la barre de réglage)

Cantine: tuyaux de chauffage à peindre, boitier néon non-conforme dans la réserve, quai de déchargement des fournisseurs, construction local vestiaire avec point d'eau machine à laver

MTL : plateforme poids lourd et réfection partielle du béton désactivé face à l'accès bar.

Abords de l'église: fait l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ABF, déplacement du baptistère...

Local associatif place de l'Eglise au numéro 13 : aménagement en cours

Bâtiment associatif au stade : prévoir un entourage grillagé Parc des Sapins : rénovation en peinture du logo et du blason

La secrétaire de séance

Suzette AUZANNET

Le Maire,

Jean-Matie CLOCHARD